

**Consultation publique écrite demande de dérogations mineures**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 7 mai 2020, dans le cadre de la demande de dérogations mineures suivante.

Une **présentation visuelle** de cette demande est disponible sur le site Web de la Ville ([www.rimouski.ca/consultations](http://www.rimouski.ca/consultations)).

Vos représentations ou commentaires écrits sur cette demande peuvent être adressés à la Ville, **du 2 juillet au 16 juillet 2020**, en écrivant à la greffière, madame Monique Sénéchal, à l'adresse courriel suivante :

[monique.senechal@rimouski.ca](mailto:monique.senechal@rimouski.ca)

ou au 205, avenue de la Cathédrale  
Casier postale 710  
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande de dérogations, lors d'une séance extraordinaire le 20 juillet 2020.

**Demande de dérogations mineures – 115, rue des Gouverneurs**

But : permettre la construction d'un bâtiment à usage mixte, contenant 15 unités d'habitation ainsi qu'un spa et un centre de santé sur le terrain sis au 115, rue des Gouverneurs.

Motif : onze (11) volets du projet ne sont pas autorisés dans les variations permises par la résolution autorisant le projet particulier, adoptée le 18 juillet 2019 (résolution 2019-07-551).

Le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable et conditionnelle le 23 juin 2020.

Condition : réaliser l'aménagement paysager tel que prévu au plan d'implantation révisé soumis en soutien de la demande de dérogations mineures en date du 19 juin 2019.

Les documents, croquis et photographies relativement à la présente demande de dérogations mineures peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le Service du greffe durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE PREMIER JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT**

L'assistant-greffier  
Julien Rochefort-Girard